

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 AVRIL 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le 17 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MERCIER L. Maire - Mmes PULLANDRE - PASQUIET AM. - M. CASTREC A. Adjoints - MM. ROBIN A. - VINCENT P. - NORMANT P. - Mme GUELOU S. - M. KERGUS M. - Mme TOINEN A. - M. COZ H. -

PROCURATIONS : M. LE GUENIC T. à M. MERCIER L. - Mme PEROU I à Mme PULLANDRE E. - Mme FAMEL A. à Mme GUELOU S.

ABSENTS : Mmes BEUREL P. - HARRIVEL M. - M. TURBOT N. - Mme PERROT J. - M. LE BOETEZ G.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. NORMANT P.

M. le Président déclare la séance ouverte.

31/2018 – AUTORISATION DE SIGNER UN NOUVEAU BAIL D'HABITATION

M. Le Maire fait part au Conseil du courrier adressé par M. et Mme FOUCHART donnant leur congé de l'habitation qu'ils occupaient 6 place du bourg et ce à compter du 1^{er} mai 2018. Il précise que M. et Mme LACHIVERT, repreneurs des parts de la société Benji titulaire du bail commercial de la boulangerie, souhaitent être bénéficiaires de ce bail.

M. Le Maire précise, qu'en l'occurrence, s'agissant d'un nouveau contrat, le Conseil Municipal est libre quant à la rédaction de son contenu et, notamment, de la fixation du loyer. Cependant compte tenu que l'ancien bail de location est de moins d'un an il propose de reconduire le montant du loyer, soit 320 €, avec une indexation annuelle sur l'indice de référence du loyer publié par l'I.N.S.E.E. et ce à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et à l'unanimité

L'AUTORISE à signer un bail d'habitation, pour le logement situé 6 place du bourg, au profit de M. et Mme LACHIVERT et ce à compter du 1^{er} mai ;

DECIDE de maintenir à 320 € le montant du loyer mensuel avec dépôt de garantie d'un mois ;

CONDITIONNE l'élaboration et la signature de ce bail à la présentation, par les époux LACHIVERT, des documents juridiques attestant de leur qualité de gérant de la société Benji, comprenant les statuts de la société et le prévisionnel de l'exploitation. A défaut, M. Le Maire n'est pas autorisé à signer le-dit document. A charge pour M. Le Maire d'en rendre compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

32-2018 – EQUIPEMENT NUMERIQUE – ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE – REGION – PAYS DE GUINGAMP 2014-2020

M. Le Maire rappelle, qu'à l'initiative du corps enseignant de l'école élémentaire, la commune a étudié la question de l'équipement numérique des 5 classes de l'école élémentaire. Le projet initial, équipement de vidéo projecteur, a évolué vers un équipement numérique plus abouti pour l'ensemble des classes afin de tenir compte des préconisations de

l'inspection académique, de l'évolution des techniques d'enseignement et suite aux échanges avec l'équipe enseignante. Ainsi chaque classe sera dotée d'un vidéo projecteur, d'un tableau numérique, d'un ordinateur portable relié à un serveur dédié et sécurisé. Par ailleurs l'école bénéficiera d'une flotte de 10 tablettes pour l'ensemble des classes (les préconisations de l'inspection d'académie étant d'une tablette pour 3 / 4 élèves).

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros T.T.C.	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
tablettes - coques et station stockage serveur K wartz	5 150,52 €			0,00%
serveur K wartz	3 084,26 €	Région - Contrat de partenariat	15 276,00 €	58,33%
formation serveur k wartz	396,00 €	Etat - DETR 2016 (en cours d'instruction)		0,00%
tableau blanc email magnétique	2 694,24 €	Département - Contrat territoire		0,00%
imprimante	358,80 €	Structures intercommunales		
cablage réseau	2 517,42 €	Communes		
videoprojecteur interactif - oridnateurs portables	11 985,90 €	FCTVA		
		Autres aides publiques (A préciser)		
Assiette éligible (1)	26 187,14 €	Autofinancement public	11 153,96 €	42,59%
		Total public (1)	26 429,96 €	100,93%
		Contributions autres que publiques		
borne wifi	242,82 €	Autofinancement (2) privé		0,00%
Investissements non éligibles (2)	242,82 €	Autres fonds privés (3)		
borne wifi		Recettes générées par l'opération (4)		
Total dépenses (1)	26 429,96 €	Total recettes (1+2+3+4)	26 429,96 €	100,00%

LE CONSEIL, après avoir écouté les explications de M. Le Maire et à l'unanimité

VOIX POUR : 13

ABSTENTION : 1 (COZ H.)

VALIDE le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus

DEMANDE à bénéficier des aides au titre des fonds régionaux du contrat de partenariat 2014-2020 sur la base de 70% du montant H.T. soit une aide de 15 275.83 €

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de SAINT-AGATHON s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 15.

Affiché le 20 avril 2018

En exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire
Lucien MERCIER